



Mairie de Combs-la-Ville
Esplanade Charles de Gaulle
B.P. 116 - 77 385 Combs-la-Ville Cedex
Tel. : 01 64 13 16 00
Fax : 01 60 18 06 15

DIRECTION COMMUNICATION, INNOVATION
ET MOYENS GENERAUX
Service Conseils de quartier

le 17 février 2022

Tél : 01 64 13 16 76

COMPTE-RENDU CONSEIL DE QUARTIER OUEST Le 16 février 2022

Présents : *John Samingo, Juliette Bredas, Laure Massé, Eric Alamamy, Annie Boucho, Marie-Antoinette Borys Hipp, Christine Boulanger-Vinot, Luisa Maria Domingues Cerdeira, Hélène Geoffroy, Sophie Lachasse, David Lussier, Christiane Toussaint, Patrick Vinot,*

Administration : *Céline Lacombe-Cordier*

Excusés : *Daniel Roussaux, Gilles Borrelly, Thierry Chauderlot, Michèle Creveux Bibbeau, Muriel Dauvergne, Martial Goetzmann, Evelyne Henault, Céline Landreaux, Joël Leconte, Alexandre Mestrinho, Catherine Ponroy, Montaine Trocheris Dechavanne, Jean-Louis Wilmes, Fadela Zeribi*

Absents : *Julien Algrain, Pape Alioune Sow*

1. Résumé sur les groupes de travail :

Les trois groupes de travail constitués lors de la dernière séance ont été réunis :

- Le 18 janvier pour le groupe de travail « installation de bancs »
- Le 18 janvier pour le groupe de travail « rue Sommeville »
- Le 2 février pour le groupe de travail « Installation de caméras »

Comme la session précédente les rapporteurs de ces deux groupes de travail font le retour des réunions.

Un temps d'échanges est laissé sur chaque thématique pour que l'ensemble des habitants du conseil de quartier puisse donner leur avis. Les groupes de travail ajusteront le travail en tenant compte des avis.

2. Retour du groupe de travail « Installation de bancs »

Rapporteur : Christiane Toussaint

La proposition d'action finalisée est distribuée à tous les participants et jointe à ce compte-rendu.

Le projet c'est d'installer des bancs sur un parcours de promenade qui va de la place de l'an 2000 à la cristallerie.

Pourquoi à cet endroit ? Par ce que c'est une promenade bucolique et les bancs doivent permettre de pouvoir se reposer sur le trajet. L'action se veut intergénérationnelle.

Une visite sur le terrain a eu lieu avec François Ségura, directrice-adjointe des services Techniques. L'action a évolué et nous proposons maintenant d'installer deux bancs et une table de pique-nique.

Dans le projet, nous avons inclus l'avis du chef de la police municipale. L'avis est mitigé mais dans ce coin là il y a peu « d'indésirables » car c'est loin du centre de ville. Donc nous pensons que cela vaut le coup de tenter de mettre en place le projet.

La directrice adjointe des services Techniques est venue sur place et a donné son avis sur les emplacements sans autres remarques particulières qui auraient été de nature à freiner l'action.

Dans un second temps, pour accompagner l'action, on pourra éventuellement proposer une affiche citoyenne si nous constatons des dégradations.

Les bancs sont en plastique recyclé plus facile d'entretien et tiendront mieux dans le temps notamment en cas de tags.

Montant total de l'action 1431 €.

Avis du conseil de quartier :

Il est fait remarquer que dans l'action il est indiqué « sur un parcours de promenade depuis la place de l'An 2000 ». Or il y a effectivement des bancs situés avenue de la République, mais il n'y en a pas dans la descente avenue de Varennes donc il n'y en a pas sur tout le parcours.

Cela peut faire l'objet d'une seconde action.

D'une manière générale les habitants font le constat qu'il n'y a pas assez de bancs sur Combs-la-Ville. Par exemple sur le terrain à la Noue ou devant l'école la Noue.

Le conseil de quartier Ouest entérine unanimement l'action finalisée.

L'action va maintenant être présentée en commission municipale puis en conseil municipal du 21 mars ou 19 avril.

3. Retour du groupe de travail « rue Sommeville »

Rapporteur : David Lussier

Nous avons rencontré le 18 janvier le chef de la police municipale Julien Lasseur. On a discuté avec lui pour nourrir notre réflexion. Nous avons souhaité aborder 5 thématiques :

- **La vitesse excessive** : même si la mairie nous a devancé en posant des ralentisseurs rue Sommeville. Nous l'avons interrogé sur l'effet des ralentisseurs. Le chef de la police municipale a répondu qu'il était trop tôt pour répondre.
 Nous lui avons demandé si la modification de l'intersection avait généré des incidents. Il n'y en a pas eu pour le moment. La police municipale est en phase de surveillance et de pédagogie et les verbalisations devaient commencer en février.
 Les problèmes de sécurité pour les piétons ont été abordés. La police va regarder comment ça se passe et si dans un second temps des aménagements supplémentaires seraient nécessaires.
 Les questions de signalétique ont été abordées mais elles sont plutôt à voir avec les services Techniques.

- **En ce qui concerne la circulation en générale** et notamment à contre sens dans la rue Sommeville. Nous avons compris que la situation est difficile à endiguer sauf à avoir une présence constante de la police municipale ce qui est impossible. Les commerces renvoient la balle vers les livreurs qui ne sont pas leurs salariés. Les habitants sont invités par la police à faire des signalements en prenant des photos. Nous avons découvert qu'il y a une caméra au bout de la rue au rond-point et nous allons demander que l'utilisation de cette caméra soit optimisée.
 Pour les vélos et les trottinettes même réponse. Difficile à endiguer si la police n'est pas sur place.

- **En ce qui concerne les stationnements** : il y a un contrôle des stationnements en zone bleue qui est quotidien mais il faut savoir que faire le tour de toutes les zones bleues de la ville prend une journée pour une équipe. Nous avons constaté au vu des chiffres que la police municipale agit sur cette problématique. Il y a 1500 PV par mois donnés sur Combs-la-Ville pour des problématiques de stationnement. C'est un chiffre important. Si on prend juste la place de l'An 2000 : 2045 PV ont été dressés en 2021 et 1543 rue Sommeville.
 Le plus étonnant c'est que parmi les plus verbalisés on trouve les commerçants alors que l'on pourrait croire qu'ils laissent les places pour leurs clients.
 La question du stationnement en double-file ne se pose pas trop sur la rue Sommeville mais plutôt sur la rue des Acacias et l'avenue de la République.
 Grâce à cette réunion du groupe de travail, nous avons mieux compris le travail de la police municipale et même si nous avons toujours des propositions à faire, elles ont évolué.

- **En matière de sécurité** la police nous a donné des chiffres montrant que la rue Sommeville n'est pas la plus impactée par les incivilités :
 En termes d'incivilités : PM sollicitée 19 fois rue Sommeville et 2 fois place de l'an 2000
 En termes d'hygiène salubrité : 11 sollicitations rue Sommeville / 5 pour la place de l'An 2000

Sur les différends de voisinages : 4 sollicitations rue Sommeville / 4 pour la place de l'An 2000

Troubles à l'ordre public : 11 sollicitations rue Sommeville / 1 pour la place de l'An 2000

Vols : 1 sollicitations rue Sommeville / 0 pour la place de l'An 2000

Divagation de chiens : 2 sollicitations rue Sommeville / 2 pour la place de l'An 2000

- **Enfin nous avons abordé la question des boîtes télécoms** ouvertes trop souvent et laissées accessibles à tous. Le matériel est privé, les opérateurs mettent parfois des cadenas, mais les sous-traitants qui changent tout le temps et n'ont pas les clés, les coupent. C'est un vrai souci. D'autant plus qu'aucun signalement n'est effectué par les opérateurs à la police. Nous n'avons donc aucun chiffre pour cette question.

Avis du conseil de quartier :

Pour limiter le fait que les vélos prennent parfois la rue Sommeville en contre-sens, il est suggéré de créer un itinéraire vélo matérialisé pour les inciter à prendre « les bons chemins ».

Il est demandé aussi la possibilité de faire un rappel de communication dans *Rencontre* par exemple sur la réglementation de la circulation des vélos en sens interdit et pour les trottinettes également.

Le pont de la gare est signalé comme particulièrement dangereux pour les vélos.

4. Retour du groupe de travail « installation de caméras »

Rapporteur : Sophie Lachasse

La réunion du groupe de travail a eu lieu avec le Maire le 2 février pour parler de la stratégie en ce qui concerne l'utilisation des caméras. Nous avons eu l'information des lieux d'implantation des deux dernières caméras qui portera ainsi à 20 le nombre de caméras sur la commune. Nous avons rappelé notre position sur le fait que contenir les incivilités nous semblait primordial aujourd'hui et dans un avenir proche en raison notamment de la densification de population qui risque de les intensifier. Nous avons rappelé que notre esprit n'est pas la verbalisation uniquement mais aussi la prévention. Pour nous la surveillance par caméra a deux objectifs :

- Le premier objectif quand la vidéo verbalisation est possible (pour les infractions routière) est d'utiliser les caméras pour les incivilités aussi. Il nous a semblé qu'elles ne sont pas aujourd'hui utilisées en mode vidéo verbalisation car il n'y a pas le personnel assermenté pour le faire. Ce qui est déjà opérationnel ce sont pour les dépôts sauvages. Quand il y a une action de dépôts avec une plaque d'immatriculation visible, la commune pratique déjà ces procédures de verbalisation.

- Le second objectif pour d'autres incivilités (urine, détritrus...) serait d'utiliser les caméras pour mieux repérer les moments où la police pourrait utilement intervenir.

L'objectif du groupe est donc de cibler des endroits prioritaires pour installer des caméras qui pourraient ne pas exister aujourd'hui. Nous sommes conscients que les moyens sur le terrain ne sont pas extensibles à l'infini. L'idée est juste d'imaginer des « opérations coups de poing » pour revenir à quelque chose de plus normale.

En termes de stratégie municipale de surveillance, le Maire a rappelé que les caméras avaient été installées au départ pour protéger les commerces et également des endroits stratégiques de la circulation pour les accidents. Le maire a rappelé les procédures pour les caméras y compris pour les caméras mobiles. On a évoqué le fait que depuis fin 2020, il y a un alourdissement de certaines contraventions pour des infractions types dépôts sauvages, déjections canines ou épanchements d'urine qui deviennent verbalisables par une contravention de 4^e classe soit 135 €. Le Maire a fait état d'une mise en œuvre difficile entre l'intention du législateur et la mise en œuvre dans les communes.

Proposition : la priorité c'est la situation à l'intersection entre la rue des Acacias et la rue du Pas du Mulet. La situation nous apparaît extrêmement dégradée. Pour un piéton c'est la porte d'entrée de Combs-la-Ville. Les gens remontent cette rue, or ce que l'on peut y voire de manière extrêmement régulière n'est pas normal :

- Du harcèlement de rue envers les femmes le plus souvent l'été,
- Il y a des épanchements d'urine du fait d'individus très alcoolisés,
- Il y a des nuisances sonores de l'ordre de la vocifération entendues depuis les jardins du bas de la rue. Aux beaux jours la situation empire.
- Dans cette rue on voit encore des mégots de cigarettes et des déchets même si la situation globalement s'améliore car il y a plus de poubelles.
- On note une utilisation d'un espace public pour une utilisation privative : installation pour fumer la chicha.
- Circulation anarchique et stationnement anarchique des voitures qui gênent les bus quelle que soit l'heure.

Nous avons eu un écho très favorable de monsieur le Maire sur le projet de déplacer la caméra située devant l'entrée du souterrain à un endroit qui permettrait de mieux voir l'angle des rues Acacias et du Pas du Mulet. L'idée étant que la police n'attende pas que les riverains appellent mais auto agisse à partir du moment où elle a des images qui arrivent. Ce qui suppose que les instructions soient données en ce sens au CSUI.

Deux autres points moins prioritaires ont été abordés :

- L'avenue de la République entre la rue Hoche et Marceau : l'idée est d'empêcher le développement des incivilités. Il y a essentiellement des stationnements en double file (à partir de 17h30) ou en travers des trottoirs. Des nuisances sonores y sont associées ainsi qu'une occupation excessive de l'espace public par les fumeurs de chicha et le problème de déjections canines. Pour installer une caméra mobile il faut suivre la même procédure que pour les caméras fixes.
- Autre point rue des Brandons : la mairie a tout à fait conscience de ce point noir. Des actions en lien avec la police nationale sont menées. Nous avons suggéré le déplacement de la caméra de la place de l'An 2000. Mais il serait peut-être plus judicieux de déplacer celle située devant l'espace jeunesse face au franprix pour la mettre rue des Brandons à l'angle Thérèse Delapierre. Le Maire a clairement fait savoir qu'il tenait à ce que les priorités soient définies dans l'ordre c'est-à-dire d'abord étudier le besoin d'une caméra supplémentaire à un nouvel emplacement puis seulement si cela est jugé pertinent, d'envisager de déplacer une caméra.

Conclusion : nous avons donc un avis favorable très marqué par le Maire en ce qui concerne la rue des Acacias. Pour les deux autres secteurs sa position est plutôt favorable à mener une étude sur la question.

Nous avons également trois autres demandes à ce stade :

- Pour la rue Sommeville nous portons la demande du groupe de travail « rue Sommeville » d'utiliser autant que possible la caméra au rond-point du pressoir pour verbaliser les deux-roues en contresens.
- Pour les déjections canines : idée d'installer des distributeurs de sacs et de refaire une campagne massive de prévention et de verbalisation.
- Effectuer la mise à jour du site Internet de la ville pour la page vidéo protection.

Pour la prochaine réunion du groupe de travail nous aimerions revoir le chef de la police municipale pour travailler avec lui sur les informations techniques qui nous permettront d'affiner notre proposition d'action.

Avis du conseil de quartier :

Remarque est faite par une habitante que, par le passé les conseils de quartier, avaient travaillé avec les enfants sur la question des incivilités et notamment des déjections canines et que cela marchait plutôt bien. Remarque est également faite par une habitante qu'il y a déjà eu des sacs mis à disposition pour les déjections canines mais qu'il avait fallu les centraliser à la mairie car ils étaient utilisés pour tout et n'importe quoi.

Donc a priori les dépôts de sacs pour endiguer ce problème ne semble pas être une solution qui fonctionne.

Une personne demande pourquoi - rue des Acacias - une visite dans l'épicerie qui génère les nuisances n'est pas effectuée ?

L'épicerie a reçu de nombreuses visites malheureusement dont celle du Maire lui-même.

Certains s'inquiètent du déplacement de caméras et se demandent s'il n'est pas préférable de doubler les caméras plutôt que de les déplacer ?

Il est rappelé que c'est la position du Maire qui a très clairement fait savoir qu'il préférerait qu'on envisage d'abord le besoin de caméra à un endroit puis seulement si cela était jugé pertinent, le déplacement d'une caméra. Et non l'inverse.

Mais il semble que le tunnel de la SNCF soit surveillé par une autre caméra.

5. Informations diverses données par la mairie

Dans le cadre de la révision du Plan local d'urbanisme

- Les membres des conseils de quartier seront invités à une réunion inter-quartiers fin avril-début mai pour leur présenter le diagnostic communal et une première approche de la procédure de révision.

La ville en est au début de la procédure à l'étape du bilan.

La dernière révision a eu lieu en 2010 beaucoup de changements de règles normatives ont eu lieu depuis. La délibération lançant le principe de la révision a été votée en janvier 2022.

Élections présidentielles (10 et 24 avril) et législatives (12 et 19 juin) :

- Ceux qui souhaitent participer à la tenue d'un bureau de vote peuvent se faire connaître auprès de Céline Lacombe-Cordier en particulier pour le mois de juin.

Manifestations à venir :

Tous les détails de ces infos seront sur le site de la ville et Facebook

- Fête foraine du 5 au 20 mars (derrière la Coupole) les mercredi, samedi et dimanche de 14h à 19h.
- Carnaval le 12 mars :
 - o 15h : ouverture des portes du gymnase La Noue
 - Bal en musique,
 - Possibilité de maquillages et confection de masques,
 - Goûter offert.
 - o 16h : départ du cortège en direction de la Coupole
 - Ouverture du cortège par une batucada de la MJC,
 - Clôture du cortège par les membres en tenue de cérémonie de la confrérie des compagnons d'Irminon.
- Dagsport le 3 avril au parc des sports Alain Mimoun
- Braderie Lutte anti-gaspillage le 15 mai

Prochain conseil municipal :

Le lundi 21 février retransmission en direct.

Charte de proximité :

- Permanence des élus les samedi 12 mars à 10h au centre commercial Pablo Picasso, puis 2 avril à 10h au kiosque J.B Clément puis le samedi 14 mai à 10h place Hottinguer.
- Visite de quartier du Maire et des élus le vendredi 11 mars à 18h30 place Clément Ader.

Prochain conseil de quartier le 18 mai 2022 :

Doodle envoyé rapidement aux membres des groupes de travail « caméras » et « rue Sommeville » pour fixer les prochaines réunions des groupes de travail en mars-avril.

La séance s'achève à 20h30.

Dressé par Céline Lacombe-Cordier